

*Initiatives ministérielles*

l'an dernier, ce qui représente une augmentation de 38 p. 100 par rapport à l'année précédente. Ce sont donc de toute évidence des emplois recherchés.

Nous ne pouvons pas engager tous ces gens. Seulement 11 000 personnes ont été embauchées dans la fonction publique, ce qui signifie qu'environ une demande sur 100 a été fructueuse. C'est assez clair, comme je le disais, que les emplois au gouvernement fédéral sont de bons emplois malgré certaines restrictions salariales—que ce sont des emplois attirants encore très en demande.

La méthode employée par le gouvernement en matière de restrictions salariales a été imposée par les nécessités économiques, en vue de protéger les intérêts des contribuables, et elle a son contrepoids dans la volonté de poursuivre les négociations collectives avec nos syndicats sur les autres questions. Il n'y a pas que les questions monétaires; il y a aussi des avantages sociaux non monétaires et des questions de fonctionnement qui intéressent les fonctionnaires.

Le gouvernement est en lutte, non contre ses employés, mais contre la récession et l'inflation. Nous devons tous ensemble partager le fardeau de la reprise économique. Nous demandons aux fonctionnaires de se serrer la ceinture comme les autres Canadiens et de nous aider à surmonter ces temps difficiles. Nous leur demandons simplement de nous aider à maîtriser l'inflation et de s'efforcer, avec les autres Canadiens qui ont traversé une période difficile l'an dernier, de tracer la voie qui doit mener à la reprise économique.

Il n'est pas toujours facile de renier ce qu'on avait appris à accepter, mais que je sache, il n'existe dans aucune loi de ce pays de clause garantissant à tous les Canadiens le droit à voir automatiquement leurs salaires augmenter malgré ce qui se passe dans les autres secteurs.

Je suis donc sûre que les fonctionnaires accepteront de nous aider à surmonter cette récession, de retourner au travail une fois cette mesure législative adoptée, de bâtir avec nous un Canada meilleur et d'encourager la reprise économique.

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Madame la Présidente, la députée de Winnipeg-Sud est une bonne députée et je connais son sérieux et sa gentillesse. Je sais qu'elle a du coeur. Ma question porte sur un point qu'il faut absolument établir.

J'ai entendu aujourd'hui plusieurs allocutions de députés qui disent que certaines administrations provinciales ont imposé un gel sur les salaires de leur fonction publi-

que. Je voudrais rappeler à la Chambre que le Nouveau-Brunswick a, en effet, imposé un gel de salaire et je voudrais aussi expliquer ce que comporte ce gel. Je lis dans le numéro du 7 juin 1991 du quotidien *The Telegraph-Journal*: «Le gel des salaires a force de loi».

Le plan établi par le gouvernement visait à aider les travailleurs à faible revenu, a déclaré Clavette.

Il s'agit du ministre des Finances.

En vertu de ce plan, les travailleurs à plein temps qui gagnent moins de 17 500 \$ par année recevront une prime de 600 \$ l'année prochaine, tandis que ceux qui gagnent de 17 500 \$ à 20 000 \$ par année recevront 500 \$.

Je demanderai à la députée de Winnipeg-Sud, étant donné que le projet de loi C-29 traite tout le monde de la même manière et qu'elle compâtit, je le sais, au sort de ceux qui, en tant que travailleurs de la fonction publique du Canada, sont mal payés, si elle sait, comme moi, que la plupart sont des femmes. Dans ma propre circonscription, 20 p. 100 des familles sont monoparentales, principalement des femmes avec des enfants qui gagnent moins de 25 000 \$. Aujourd'hui des personnes gagnant moins de 20 000 \$ m'ont appelé.

Ne pense-t-elle pas qu'il conviendrait d'avoir une sorte d'entente ou d'offre afin de reprendre les négociations, de comprendre qu'il faut prendre soin de certains fonctionnaires, qu'ils ne sont pas tous bien nantis? Elle serait d'accord assurément pour que les négociations donnent à ces gens un peu plus que 0 p. 100 d'augmentation l'année prochaine alors qu'ils doivent payer des impôts comme n'importe qui d'autre et faire face à l'inflation et à tous les problèmes qui existent actuellement dans notre pays.

**Mme Dobbie:** Madame la Présidente, mon collègue a raison. Je ne voudrais jamais qualifier des fonctionnaires ni tous les fonctionnaires de nantis. Je ne m'exprime pas ainsi et je n'ai jamais utilisé cette expression.

Le député a cité certains de ses électeurs qui gagnent moins que le fonctionnaire moyen; ceux-ci ne sont certes pas des nantis qu'ils travaillent ou non pour la fonction publique. Mais je voudrais rappeler au député que de nombreuses personnes du secteur privé gagnent beaucoup moins dans l'ensemble, selon les catégories, que les fonctionnaires.

En général, si on considère un commis travaillant pour le gouvernement et un commis travaillant dans le secteur privé, la différence entre les deux salaires est très grande. Je lui rappellerais que ces gens paient des impôts et qu'on cherche aussi à protéger leurs intérêts ici.